



MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS
97 route de Coutances - 50350 DONVILLE LES BAINS
Tél. : 02.33.91.28.50 – Fax. : 02.33.91.28.55

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS EN DATE DU 09 Avril 2015

L'an deux mille quinze, le neuf avril à vingt heures,

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Daniel GAUTIER, vice-président.

Etaient présents : M. GAUTIER Daniel, M. DI MASCIO Robert, M. CHALARD Philippe, Mme DAVOURY Nathalie, M. JOUENNE André, Mme LEMIERE Monique, Mme TAUPIN Sandrine

Procuration : M. LAUNAY Jean-Paul à Mme DAVOURY Nathalie ; Mme GOGO Elisabeth à M. GAUTIER Daniel

Absents : M. LEFRANCOIS Jean-Luc, M. PAYSANT François

Secrétaire de séance : M. JOUENNE André

Date de convocation : 02 avril 2015 Date d'affichage : 2015

En exercice : 11 présents : 7 Votants : 9

La séance est ouverte à 20h00

Ordre du jour :

- 1-Approbation du compte de gestion 2014
- 2-Approbation du compte administratif 2014
- 3-Affectation du résultat 2014
- 4-Budget primitif 2015
- 5-Participation financière cantine au titre de l'aide sociale
- 6-Participation pour l'achat d'une carte chrono tachygraphe
- 7- Participation aux frais d'inhumation d'une donvillaise
- 8- Questions diverses :
Fréquentation épicerie sociale

2015-04-01-Approbation du compte de gestion 2014

Après avoir donné lecture des résultats budgétaires, Monsieur le vice-président propose à l'assemblée d'adopter le compte de gestion 2014 présenté par le receveur municipal :

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES.....	48400.47€
TOTAL RECETTES.....	73960.50 €

Décision du Conseil : 9 votes pour

2015-04-02- Approbation du compte administratif 2014

Après avoir lu le détail des chapitres de recettes et de dépenses, monsieur le vice-président propose d'adopter le compte administratif 2014 dont les chiffres sont identiques au compte de gestion 2014 présenté par le receveur municipal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES.....	48400.47 €
TOTAL RECETTES.....	73960.50 €

Décision du conseil : 9 votes pour

2015-04-03- Affectation du résultat 2014

Monsieur le vice-président propose l'affectation du résultat 2014, selon les chiffres ci-dessous :

Résultats de l'exercice 2014	1082.35€
Résultats antérieurs reportés de l'exercice	24477.68€
Affectation du résultat	25560.03€
Report en fonctionnement R002	25560.03€

Décision du conseil : 9 votes pour

2015-04-04- Budget primitif 2015

Monsieur Daniel GAUTIER, Vice- président du CCAS présente le budget primitif, par chapitre. Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES	67090 €
TOTAL RECETTES	67090 €

Décision du Conseil : 9 votes pour

Une famille dont le Quotient Familial est inférieur à 310 € a sollicité la participation cantine.

Le CCAS participe à hauteur de 50 %, conformément à la délibération en date du 08/10/2009, qui fixe le quotient familial à 310 €.

Rappel Calcul du QF :
$$\frac{\text{Ressources} + \text{Allocations logement} - \text{loyer}}{\text{Nombre de personnes}} = \text{QF}$$

Décision du Conseil :

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS présents décident à l'unanimité d'accorder à cette famille la participation CCAS.

Monsieur GAUTIER a été saisi d'une demande d'aide par un Donvillais pour l'achat d'une carte chrono tachygraphe pour un montant de 63€. Ce donvillais a passé son permis poids lourds dans le cadre d'une recherche d'emploi mais a besoin de cette carte qui est nominative pour une possible embauche. Monsieur touche 306.09 € d'ASS ,94.40€ d'aides du PARE, 254€ d'AL et paye un loyer de 336.71€. Son quotient familial est donc de 212.38€.

Décision du conseil :

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS présents décident à l'unanimité d'accorder la participation CCAS de 63€.

2015-04-07 Participation aux frais d'obsèques d'une Donvillaise

Monsieur GAUTIER expose aux membres présents qu'en raison des ressources modestes de sa famille, un Donvillais demande une aide au CCAS afin de participer au règlement des frais d'obsèques suite au décès de son épouse. Les pompes funèbres GUERIN ont établi un devis minimum pour un montant de 2925.00€

Décision du conseil :

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS présents décident à l'unanimité d'accorder une participation CCAS de 1300€.

Épicerie sociale : fréquentation de janvier à mars 2015

type famille	janvier	février	mars
Fam 1	11	10	12
Fam 2	7	7	8
Fam 3	2	2	1
Fam 4	2		1
Fam5	1	1	1
Fam7		1	
Total Familles	23	21	23
Nbre Pers	44	42	40

Les membres présents prennent acte de l'information.

La séance est levée à : 20h45

Donville les bains le, 14 Avril 2015

Le secrétaire de séance,

M.JOUENNE André



